## ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

	<u> </u>				
Commission					
Gouvernement					
Non soutenu					
		<b>AMENI</b>	DEMENT		N º 5(
		<del>-</del>	enté par Nadot 		
		ART	ICLE 8		
I. – À la deuxièn	ne ligne de la s	econde colonne d	u tableau de l'alinéa	2, substituer au montant	:
« 93,8 »					
le montant :					
« 93,793 ».					
II. – En conséqu substituer au mon		sième ligne de la	même colonne du 1	nême tableau du même a	alinéa
« 90,0 »					
le montant :					
« 90,025 ».					
III. – En conséque montant :	uence, à la sixi	ième ligne de ladi	ite colonne dudit tab	leau dudit alinéa, substit	uer aı
« 3,9 »					
le montant :					
« 3,882 ».					

ART. 8 N° 50

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à alerter sur la situation des docteurs juniors et des décisions budgétaires court-termistes qui menacent tant les internes concernés que leurs collègues et les usagers des établissements de santé.

L'amendement propose en conséquence une réécriture du tableau des sous-objectifs révisés de l'ONDAM 2021.

Il s'est avéré en septembre 2020 que les moyens budgétaires nécessaires n'ont pas été mis en place à échelle des hôpitaux ni de toute évidence à échelle supérieure, régionale ou nationale. Il en résulte des accommodements organisationnels pour simplement et purement supprimer le principe de supervision de ces docteurs juniors.

L'économie réalisée l'est aux dépens de la compétence dans les services, des seniors ainsi redéployés et des internes ainsi isolés dans leur travail pour des logiques exclusivement budgétaires.

En conséquence, afin en urgence de tenir les engagements budgétaires qui conditionnaient une telle réforme, notre amendement organise en écriture budgétaire un refinancement des dépenses annoncées mais non réalisés en 2020, et son rattrapage en 2021 qui correspondent à un total de 25 millions

Dans le présent amendement, les règles de recevabilité financière imposent d'équilibrer les mouvements entre sous-objectifs de l'ONDAM. D'où la nécessité formelle de puiser la ressource nécessaire de 25 millions d'euros (ici opéré via -7M€ pour dépense de villes, -18 M€ sur le FIR, pour financer le +25M€ pour les dépenses relatives auxétablissements de santé).

L'intention de l'amendement n'est évidemment pas d'entamer les sous-objectifs ici mobilisés. Nous demandons au Gouvernement de lever le gage.